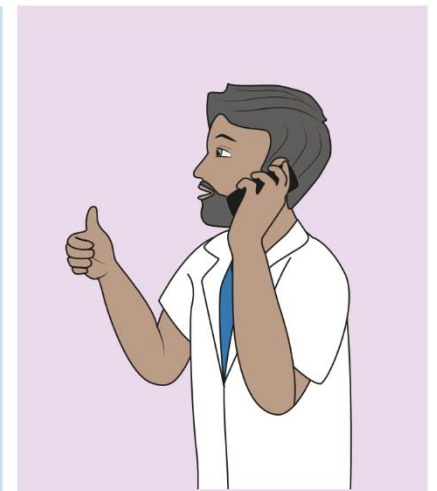


« Je prends RDV auprès d'un professionnel de santé »

Auprès de qui ?

L'examen s'effectue chez un professionnel de santé :

- ✓ Gynécologue
- ✓ Médecin généraliste
- ✓ Sage-femme
- ✓ Dans un centre de santé, centre mutualiste, planning familial, CPEF
- ✓ Dans un laboratoire (* sur prescription médicale)



Il existe 2 types de tests. Selon l'âge au moment du dépistage, les techniques diffèrent.

Entre 25 et 29 ans : examen cytologique (recherche d'anomalies au niveau des cellules, éventuelles lésions précancéreuses)

- ✓ 2 fois à 1 an d'intervalle
- ✓ Si les résultats des 2 premiers examens sont normaux, nouveau dépistage 3 ans + tard

Entre 30 et 65 ans : test HPV (recherche virus HPV à haut risque qui peuvent entraîner des anomalies cellulaires et d'éventuelles lésions précancéreuses)

- ✓ 3 ans après le dernier test cytologique normal ou dès 30 ans si pas de test antérieur
- ✓ Puis tous les 5 ans